

**AFFAIRE NASSER AL-KHELAIFI Rencontre avec l'homme aux clés USB** PAGES 16-17

# Libération

**POLOGNE**  
La forêt,  
piège des  
migrants

PAGES 8-9

**CULTURE**  
Un Ehpad  
avec l'art et  
la manière

PAGES 22-23

# SOPHIE BINET «LE POUVOIR S'EST RADICALISÉ»

A l'approche du 1<sup>er</sup> Mai, «Libération» a rencontré la nouvelle numéro 1 de la CGT.

PAGES 2-4

Sophie Binet, jeudi au siège de la CGT à Montreuil. PHOTO MARIE ROUGE

PUBLICITÉ



## Ken Domon

Le maître du réalisme japonais

Exposition  
26 avril \_ 13 juillet 2023

Maison de la culture du Japon à Paris  
101 bis, quai Jacques Chirac, 75015 paris

Organisation MCJP  
(Fondation du Japon)  
Avec le soutien de Ken Domon Museum  
of Photography / MondoMostre  
Avec le concours  
de Association pour la MCJP

BeauxArts | Télérama | France 2 | Canal+ | ARTE

ÉDITORIAL

Par PAUL QUINIO

Combat

Il est encore trop tôt pour tirer des enseignements de l'arrivée de Sophie Binet à la tête de la CGT. C'est d'autant plus vrai que son élection surprise lors du congrès de la deuxième centrale syndicale française intervient dans un moment particulier : la rupture totale de dialogue entre l'exécutif et les organisations représentatives

des salariés. Et même si les manifestations unitaires du 1<sup>er</sup> Mai ressembleront sans doute à un massif baroud d'honneur après quatre mois de mobilisation historique contre la réforme des retraites, cette bataille-là n'est pas totalement terminée. Attendons un peu avant de clamer haut et fort que son élection constitue un tournant. Il n'en demeure pas moins qu'elle est, au sens propre, un événement. La native de Nantes est la première femme à diriger la confédération. Dans une organisation où le combat social continue parfois, dans certaines fédérations, de rimer avec une forme de virilisme, ce n'est pas anodin. Mais Sophie Binet

est aussi – peut-être même surtout – la première cadre à accéder à cette fonction dans une centrale où la culture ouvrière reste dominante. Dans l'entretien qu'elle nous a accordé, elle se garde bien de considérer que son magistère signera «*la fin d'une époque*», et donc le début d'une autre. Sa première mission, compte tenu des tensions internes apparues lors du congrès qui expliquent son élection surprise, va consister à assurer la cohésion de sa confédération, en revendiquant sur le fond une forme de continuité contestataire. Il n'empêche que, sur la forme, ses interventions depuis sa prise de fonction tranchent ;

parfois par ses notes d'humour, parfois par l'attention apportée à certains sujets – celui des violences sexuelles et sexistes par exemple. Restent deux questions en suspens. La première est celle des relations que la secrétaire générale de la CGT entretiendra avec la future numéro 1 de la CFDT, Marylise Léon. La seconde, quand le temps viendra de se rasseoir à la table de négociations sur les salaires, la pénibilité, l'emploi des seniors et on en passe, est celle du positionnement qu'adoptera Sophie Binet. Car même si elle ne peut pas le dire aujourd'hui, une chose est sûre : il faudra bien, dans l'intérêt des salariés, s'y rasseoir. ◆

# Sophie Binet

## «Si on perd par la porte, on gagne par la fenêtre»

Recueilli par DAMIEN DOLE, FRANTZ DURUPT, et ANNE-SOPHIE LECHEVALLIER  
Photo MARIE ROUGE

La figurine de Monsieur Patate et sa moustache ont disparu du bureau, emportées par Philippe Martinez. Un nouveau chapitre s'ouvre au huitième étage du siège de la CGT, à Montreuil. Pour la première fois, la confédération est dirigée par une femme, issue de la CGT-cadres. La nouvelle secrétaire générale de la CGT, Sophie Binet, 41 ans, a été désignée à la surprise générale au terme d'un congrès qu'elle a qualifié de «*très difficile et violent parfois*». Elle a pris ses fonctions au milieu d'une mobilisation historique contre la réforme des retraites. Depuis, elle multiplie les formules contre l'exécutif et les déplacements sur les piquets de grève : avec les salariées de Vertbaudet dans le Nord, ceux de la centrale de Gardanne dans les Bouches-du-Rhône... Ce vendredi, à l'occasion de la journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail, elle sera devant le ministère pour dénoncer les accidents du travail, qui tuent plus de 600 personnes par an. Et prépare le premier 1<sup>er</sup> Mai unitaire depuis 2009.

**L'exécutif veut inviter les syndicats et le patronat à élaborer un agenda social pour un futur «pacte de la vie au travail» portant sur les salaires, la pénibilité, l'emploi des seniors... Vous y participerez ?**

Ils font les choses dans le mauvais ordre. Ils passent leur réforme en force, la promulguent à la hussarde de nuit sans tirer les leçons de la censure du Conseil constitutionnel, et maintenant nous appellent pour faire les pompiers. Car les dispositions sur lesquelles ils veulent qu'on négocie sont celles qui ont été censurées. Or le patronat a déjà annoncé la couleur en disant qu'il ne voulait pas de mesures contraignantes, notamment sur l'emploi des seniors.

**Quelle que soit l'ampleur du 1<sup>er</sup> Mai, pensez-vous que cette manifestation serait de nature à faire changer d'avis le gouvernement ?**

Je crois toujours en l'intelligence de mes interlocuteurs. Je veux croire en l'intelligence du Président et du gouvernement d'arriver à la conclusion que, s'ils ne retirent pas cette réforme, il y aura une défiance dans le pays et donc que le quinquennat ne pourra pas bien se terminer. Il peut convoquer un référendum.

**Il l'a encore exclu il y a quelques jours...**  
Oui. Mais on a une perspective très intéressante avec, le 8 juin, l'examen d'une proposition de loi d'initiative parlementaire [du groupe Liot, ndr] qui propose d'abroger le report de l'âge légal, sur laquelle nous ●●●

A quelques jours du 1<sup>er</sup> Mai, la nouvelle secrétaire générale de la CGT refuse de s'avouer vaincue sur la réforme des retraites et précise l'orientation qu'elle veut donner au syndicat.

INTERVIEW



La secrétaire générale de la CGT, Sophie



Binet, au siège du syndicat, à Montreuil, jeudi.

●●● appelons tous les députés à prendre leurs responsabilités. S'ils ont refusé de voter la réforme des retraites, ils doivent voter cette loi d'abrogation. Ce serait alors un sacré coup de tonnerre.

**Vous n'évoquez pas la décision du Conseil constitutionnel attendue le 3 mai sur la deuxième demande de RIP. Vous pensez qu'il y a peu d'espoir ?**

Non, pas du tout. J'espère que le Conseil jouera son rôle de sagesse en validant ce RIP, sachant quand même que le RIP a été rédigé pour ne quasiment jamais marcher.

**Vous disiez début avril que le Président ne pourrait plus gouverner s'il ne retirait pas la réforme. Pour vous, les deux dernières semaines le prouvent ?**

Quand on ne peut plus sortir de son bureau sauf à prendre des arrêtés qui remettent gravement en cause les libertés publiques, avec des interdictions de circuler dans des périmètres de plus en plus larges autour du président de la République et de ses ministres, et qu'on en vient à interdire les « dispositifs sonores portatifs » (lire page 4) ... Si c'était une blague dans un film, on en rigolerait, mais c'est grave pour les libertés d'en arriver là ! Ça montre un pouvoir aux abois.

**Et quand Gabriel Attal, le ministre des Comptes publics, dit que ce sont surtout des militants d'ultra-gauche ou syndicaux qui ont le temps de faire des actions entre 14 heures et 18 heures ?**

Zéro imagination. N'importe quel observateur voit bien que la colère dépasse largement les rangs des militants syndicaux. D'ailleurs, pour les casserolades, ce n'est pas la CGT qui a lancé le mot d'ordre, ni La France insoumise. C'est Attac, puis ça s'est diffusé. La colère est telle que tout le monde veut s'organiser et agir.

**Un des grands acquis de cette mobilisation, c'est l'intersyndicale. Comment voyez-vous les choses après le 1<sup>er</sup> Mai ?**

Nous allons nous réunir rapidement après le 1<sup>er</sup> Mai pour définir les suites. La volonté de la CGT et des autres membres de l'intersyndicale, je pense, c'est de rester unis. Unis dans notre refus de cette réforme des retraites et dans notre exigence qu'elle ne s'applique pas, unis dans notre exigence de parler enfin des vrais sujets : les salaires, l'environnement, les conditions de travail, etc.

**Malgré une mobilisation massive dans la durée, ce qui est rare, aucune concession n'a été faite par le gouvernement. N'est-ce pas un grand paradoxe ?**

Le pouvoir s'est radicalisé. Nous sommes interpellés par nos homologues allemands, qui ne comprennent pas du tout ce qui se passe en France. Ils nous disent : « C'est incroyable, si on avait fait pendant une semaine ce que vous avez fait là en trois mois, la réforme serait déjà retirée ! » C'est pour ça qu'on parle de crise sociale et démocratique.

**Du côté des organisations syndicales, vous estimez avoir fait...**

...Un sans-faute. Le problème, c'est que le pouvoir joue le pourrissement et qu'il est prêt à tout pour faire passer cette réforme dont personne ne veut à part lui, au risque d'empêcher la fin du quinquennat, qui va être extrêmement dégradé à cause de cet entêtement. C'est pour cela que je veux toujours croire à l'intelligence des interlocuteurs, au fait qu'ils retrouvent la raison. Il y a dix portes de sortie que nous avons ouvertes, comme ne pas appliquer la réforme tant qu'il n'y a pas d'accord sur l'emploi des seniors...

**N'y a-t-il pas de quoi être découragé ?**

Par nature, quand on est syndicaliste, on n'est jamais découragé, car on sait que si on perd par la porte, on gagne par la fenêtre. On ne lâchera pas, et on reviendra par d'autres moyens pour faire en sorte que cette réforme ne s'applique pas. Nous avons déjà marqué des points très importants. Le premier acquis, c'est

la bataille des idées. Le deuxième, c'est d'avoir remis le syndicalisme au centre et la CGT à la place qui est la sienne, avec près de 30000 personnes qui nous ont rejoints depuis le début du mouvement. Aujourd'hui, ce ne sont pas les syndicats qui sont bloqués, c'est le gouvernement qui ne peut plus dérouler son agenda car nous avons réussi une mobilisation historique.

**Une des revendications de la CGT est de réindexer les salaires sur les prix. Cela pourrait-il affaiblir la négociation sociale ?**

Au contraire. Cela permet que la négociation ne se fasse pas pour tenter de maintenir le pouvoir d'achat, mais de discuter de l'affectation des gains de productivité, de la reconnaissance du travail et de l'investissement des salariés, de la valorisation de leur pouvoir d'achat. Alors qu'aujourd'hui, avec le peu de négociations sur les salaires, ces derniers baissent en euros constants. C'est une urgence de réindexer tous les salaires sur l'inflation.

**L'inflation pèse sur les prix alimentaires. La réponse gouvernementale, avec un panier anti-inflation, vous semble-t-elle suffisante ?**

Le président de la République a répondu lui-même en disant qu'il faudra faire le dos rond jusqu'à la fin de l'été ! Les salariés sont de plus en plus nombreux à ne plus se nourrir correctement, pendant que les industries agroalimentaires font des profits records. Les entreprises veulent préserver leurs marges et les dividendes en augmentant les prix et pas les salaires. C'est la double peine. Il faut se pencher sur les 200 milliards d'aides publiques données chaque année aux entreprises sans contrepartie ni conditionnalité, taxer les profits, les dividendes et les rachats d'actions. On propose de soumettre les dividendes et les rachats d'action à cotisations sociales, ce qui résoudrait le déficit des retraites.

**Un autre levier pour financer les retraites, c'est l'égalité femmes-hommes. Comment y parvenir ?**

C'est très lent parce qu'il n'y a aucune politique volontariste et que, sur ce sujet, l'hypocrisie est totale. La loi est claire depuis cinquante ans, elle interdit les inégalités salariales entre les femmes et les hommes. En attendant, il n'existe aucune sanction pour ceux qui ne respectent pas la loi. C'est comme si on disait que la vitesse est limitée à 90 km/h et qu'il n'y avait ni radar ni policiers. Il faut mettre en place des sanctions, des moyens pour les inspections du travail, des obligations de négociation. En lieu et place de tout cela, il existe un index sur l'égalité salariale qui permet aux entreprises de s'en sortir avec un satisfecit alors qu'elles ont des écarts monstrueux.

**Espérez-vous que votre nouvelle fonction donne plus de poids aux combats féministes, à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes « qui ne peuvent pas être secondaires », comme vous l'avez dit dans votre premier discours ?**

Je vais faire en sorte que le travail de la CGT soit continué et amplifié. 30% des femmes sont victimes de harcèlement sexuel au travail. Il y a eu #MeToo, les mentalités ont évolué, le seuil de tolérance a baissé, mais la loi n'a pas changé et les patrons non plus. Il y a encore trop peu de dispositifs dans les entreprises de prévention des violences et de protection des victimes. Quand ces dernières parlent, qu'elles sont crues, qu'elles sont accompagnées par les syndicats, elles se heurtent à des blocages patronaux dès lors que ces violences sexuelles mettent en cause des rapports de pouvoir. Autant licencier une caissière pour 50 centimes d'erreur de caisse, c'est fait dans la demi-heure, autant licencier un agresseur sexuel, c'est parfois deux ans de combat syndical.

**Et à l'intérieur de la CGT, les questions de violences ou d'égalité sont-elles traitées ?**

Nous avons un devoir d'exemplarité. On doit avoir des dispositifs pour faire **Suite page 4**

**Suite de la page 3** en sorte de prévenir les violences sexuelles, et, quand ça se produit, que leurs auteurs ne puissent plus représenter la CGT. Quant à la parité, la CGT est la première organisation syndicale à l'avoir mise en place à la direction confédérale, en 1999. Pour autant, cela ne suffit pas. Ça progresse, puisque quasiment 40 % de nos syndiqués sont des femmes et qu'on est à 50 % au niveau de la direction confédérale, mais trop lentement. On a comme objectif d'arriver à la parité sur les organisations territoriales. Sur les fédérations, c'est différent: les champs professionnels ne sont pas mixtes, il faut donc qu'on soit à peu près représentatifs du salariat.

**Qu'est ce qui se passait dans votre tête le 31 mars, quand vous êtes montée sur scène juste après votre élection surprise ?**

Ce n'était effectivement pas prévu. Les choses se sont précisées dans la nuit de jeudi à vendredi, et se sont décidées à 3 heures du matin. Effectivement, à 10 heures, j'étais très fatiguée. Mais quand on est dans la seringue, c'est comme quand on est dans une course de fond, il ne faut pas réfléchir à grand-chose. On a fini avec une CGT déterminée à se mobiliser contre la réforme et soudée. Je pense que c'est une très belle fin de congrès, qui m'oblige. Mais heureusement, je ne suis pas la seule à être élue. On a une équipe, un bureau confédéral que j'ai proposé et qui est rassembleur.

**Pendant le congrès, un amendement symbolique a été adopté à 50,3 % des voix pour sortir du collectif Plus jamais ça (1). Quelles conséquences en tirez-vous ?**

Je suis élue pour appliquer les décisions du congrès. Or ce qui est indiscutable, c'est que «Plus jamais ça» a été supprimé des orientations de la CGT. Mais la décision du congrès, c'est aussi de dire qu'il faut continuer à travailler sur les questions environnementales en les articulant avec les questions sociales, et qu'il faut continuer à travailler avec les autres organisations syndicales mais aussi avec des ONG. Je serai très attentive à ce que les décisions soient prises collectivement entre la direction et les organisations de la CGT. «Fin du monde, fin du mois, même combat», c'est bien, c'est un beau slogan. Mais la question, c'est comment concrètement on fait en sorte que ce soit le même combat.

**Quels rapports souhaitez-vous entretenir avec les partis politiques ?**

Normaliser ces rapports, se dire clairement quelles sont nos responsabilités respectives. Ce ne sont pas les mêmes. Nous, on est plus du côté des contre-pouvoirs, même si on considère qu'on exerce le pouvoir d'un point de vue économique. C'est donc à nous qu'il revient d'organiser la mobilisation sociale, les grèves et les manifestations. A partir du moment où on se dit que nous n'avons pas le même rôle mais que nous travaillons ensemble sur la base de la complémentarité de nos rôles, je pense que ça simplifie la discussion.

**Vous êtes la première dirigeante de la CGT à avoir eu un passé socialiste, mais aussi la première cadre. Est-ce que ça signifie la fin d'une époque ?**

Non, je ne pense pas. La preuve, c'est que j'ai été élue très largement. En réalité, cela fait mentir beaucoup de caricatures sur la CGT, qui est très ouverte. Ensuite, mon passé politique a quand même été assez furtif parce que j'ai été adhérente pendant cinq ans, mais je n'ai eu aucune responsabilité et j'en suis partie en 2013 en raison d'un désaccord sur la politique de François Hollande. Mon engagement, c'est le militantisme syndical. ♦

(1) «Plus jamais ça» est une alliance écologique lancée en 2020 par la direction de la CGT, qui s'est associée à plusieurs organisations comme Greenpeace sans avoir, selon de nombreuses critiques internes, assez consulté la base.



Une manifestation dans le Doubs, à l'occasion d'un déplacement d'Emmanuel Macron, jeudi. PHOTO SEBASTIEN BOZON. AFP

# Interdiction des manifestations: les préfets recadrés par Beauvau

## Une note du ministère de l'Intérieur adressée aux représentants de l'Etat mardi dénonce un «détournement de procédure».

L'Intérieur resserre la vis face aux préfets. Depuis une semaine, les déplacements d'Emmanuel Macron – il était encore en visite jeudi dans le Doubs – et des membres du gouvernement ont été presque systématiquement assortis de dispositifs préfectoraux utilisant une loi antiterroriste. Leur objet: interdire les manifestations et sanctuariser ces déplacements, qui attirent rassemblements contestataires et casserolades. Des arrêtés particulièrement contestés, y compris devant la justice. Mais cette pratique, et les critiques qu'elle suscite, ne sont visiblement pas du goût du gouvernement. Le ministère de l'Intérieur a ainsi adressé mardi un message à tous les préfets, fustigeant cet usage du texte antiterroriste par les représentants de l'Etat dans les départements.

### «Eviter de nouvelles suspensions»

Dans ce mail, que *CheckNews* a pu consulter, la directrice des libertés publiques et des affaires juridiques du ministère de

l'Intérieur, haut fonctionnaire chargée de défendre et de s'assurer de la légalité de l'action de Beauvau, dresse le constat: «Dans le cadre de la sécurisation d'événements sur la voie publique, des périmètres de protection ont été mis en place par certains préfets sur le fondement de l'article L. 226-1 du code de la sécurité intérieure.» Or, comme «viennent de le rappeler plusieurs juridictions» – comprendre les tribunaux administratifs –, ces périmètres et les mesures qu'ils permettent ne peuvent être mis en place «qu'à la seule fin d'assurer la sécurité d'un lieu ou d'un événement exposé à un risque d'actes de terrorisme».

La suite du message est sans appel: «La mise en place de tels périmètres, en dehors de toute justification d'un risque terroriste, et aux seules fins d'assurer le maintien de l'ordre au sein de manifestations ou d'événements sur la voie publique en filtrant systématiquement l'accès à ce périmètre, constitue donc un détournement de procédure.»

Et d'ajouter: «Je vous remercie donc de bien vouloir prendre en compte cette alerte pour éviter de nouvelles suspensions et dans la mesure où l'application de la loi Silt, dont est issu l'article L. 226-1 du code de la sécurité intérieure, donne lieu à un contrôle parlementaire étroit et

régulier ainsi qu'à la transmission d'un rapport annuel dressant le bilan des différentes mesures prises sur son fondement.»

### «Atteinte à la liberté d'aller et venir»

Ce recours à cet article du code de la sécurité intérieure, mis en place à la fin de l'état d'urgence, le 1<sup>er</sup> novembre 2017, pour «renforcer la sécurité intérieure et

la lutte contre le terrorisme», s'était multiplié ces derniers jours, comme dans le Bas-

Rhin, dans l'Hérault (où l'interdiction des «dispositifs sonores portatifs» avait amené les gendarmes à interdire et confisquer les casserolades), et le Loiret-Cher. Dans ce département, où Emmanuel Macron visitait mardi une maison de santé à Vendôme, l'arrêté préfectoral avait finalement été annulé par le tribunal administratif d'Orléans. L'instance pointait dans son délibéré l'absence de caractérisation du risque terroriste (la préfecture avait brandi un commentaire Facebook flou), et «une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté d'aller et venir».

Un jugement tranché qui n'a donc pas empêché le préfet du Doubs de prendre un arrêté similaire, toujours en se réclamant du texte antiterroriste, mais en le couplant à une interdiction de manifester utilisant

un autre article de loi. L'arrêté n'a toutefois même pas tenu jusqu'à son audience au tribunal administratif de Besançon, qui devait avoir lieu jeudi matin, en raison des recours déposés. La préfecture du Doubs l'a en effet retiré d'elle-même mercredi soir. Un retrait qui équivalait à concéder son irrégularité, dans la mesure où une préfecture «ne peut retirer un acte réglementaire ou un acte non réglementaire non créateur de droits que s'il est illégal», comme énoncé dans l'article L. 243-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Reste que même si ces instructions vont probablement limiter ces détournements, elles ne figurent pas une jurisprudence, seulement une «alerte» du ministère de l'Intérieur. D'autant plus que, dans le Doubs, où il n'y a pourtant plus d'arrêté préfectoral mettant en place un périmètre de protection et interdisant les manifestations, différents médias ont recensé jeudi de multiples contrôles et barrages policiers, sans fondements juridiques connus. La préfecture du Doubs et le parquet de Besançon, qui a également pu prendre des réquisitions pour permettre l'action des forces de l'ordre, n'ont pour l'instant pas répondu à nos sollicitations.

ALEXANDRE HORN

